

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

OXY'PHARM Solution Clean-One

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

désinfectants, Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient diamine de laurylpropylène; tensioactifs amphotères; acide lactique; alcools gras alcoylés

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

tensioactifs amphotères

No. CAS	179865-14-6		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Skin Corr. 1B	H314	

diamine de laurylpropylène

No. CAS	90640-43-0		
No. EINECS	292-562-0		
Numéro d'enregistrement	01-2119957843-25		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 3	H301	
	Skin Corr. 1B	H314	
	STOT RE 1	H372	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 1	H410	
	Eye Dam. 1	H318	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 100
Aquatic Chronic 1	M = 1
1	

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

acide lactique

No. CAS	79-33-4			
No. EINECS	201-196-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119474164-39			
Concentration	>= 1	< 10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Eye Dam. 1	H318		
	Skin Irrit. 2	H315		

alcools gras alcoylés

Numéro d'enregistrement	02-2119552469-28			
Concentration	>= 1	< 10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4	H302		
	Eye Irrit. 2	H319		
	Aquatic Chronic 3	H412		

Propane-2-ol

No. CAS	67-63-0			
No. EINECS	200-661-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25			
Concentration	>= 1	< 10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 2	H225		
	Eye Irrit. 2	H319		
	STOT SE 3	H336		

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS	112-34-5			
No. EINECS	203-961-6			
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44			
Concentration	>= 10	< 25	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Eye Irrit. 2	H319		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Propane-2-ol

Liste	VLEP			
Valeur limite à courte terme	980	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le : 2011; Remarque : TMP: 84; FT: 66				

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	VLEP			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)
Etablie le : 2011; Remarque : TMP:84; FT:254				

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)			
Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
valeur pH	
Valeur	env. 9,4
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Valeur	39 °C
Remarque	Negative results are obtained in the sustained combustibility test (UN test L.2).
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
évaluation	non déterminé
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	0,98 g/cm ³
Hydrosolubilité	
Remarque	miscible en toutes proportions
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
coefficient de partage: n-octanol/eau	
Remarque	non déterminé

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur	<	50		mPa.s
température		20	°C	

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat			
DL50		300	à	2000 mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

diamine de laurylpropylène

Espèces	rat		
DL50		200	mg/kg

Propane-2-ol

Espèces	rat		
DL50		5840	mg/kg

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Propane-2-ol

Espèces lapin
DL50 13900 mg/kg
méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Propane-2-ol

Espèces rat
CL 50 > 25 mg/l
Durée d'exposition 6 h
Administration/Forme Vapeurs
méthode OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Voie d'exposition orale

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

diamine de laurylpropylène

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	0,148	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

diamine de laurylpropylène

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,29	mg/l
Durée d'exposition	21	d

diamine de laurylpropylène

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0,032	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	

Toxicité pour les algues (Composants)

diamine de laurylpropylène

CE50	0,0652	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

diamine de laurylpropylène

Espèces	boue activée	
CE50	68	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	1903	1903	1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (diamine de laurylpropylène, tensioactifs amphotères)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (laurylpropylene diamine, amphoteric surfactants)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (laurylpropylene diamine, amphoteric surfactants)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de		0 Non applicable	

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

séparation»

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	9.I	Substances dangereuses pour l'environnement	100.000	kg	200.000	kg
-----------	-----	--	---------	----	---------	----

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface amphotères

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

désinfectants

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 2
---	-------

Remarque	Classification according to Annex 4 VwVwS
----------	---

COV

COV (CE)	0	%
----------	---	---

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

OXY'PHARM Solution Clean-One

Version : 5 / FR

remplace la version : 4 /
FR

Date de révision:
28.06.2017

Date d'impression
28.06.17

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.